

PROCES VERBAL N°30 DES COMPETITIONS DE JEUNES

Réunion du : Jeudi 6 Mars 2025

A : 14H00 au siège du District Gard Lozère

Président : MR BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Michel UDOVIVIC. Jean Marie TASTEVIN. Stéphane BROCCQ.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°29 du 20 Février 2025

RETOURS CSR . DISCIPLINE. APPEL (informations clubs)

U19D1 POULE B

AIMARGUES CABASSUT/FOOT TERRE DE CAMARGUES du 01.02.2025

Dit réclamation non fondée ET confirme le résultat acquis sur le terrain.

FOOT TERRE DE CAMARGUE/AEC ST GILLES du 23.11.2025

Dit l'appel irrecevable.

U17D1 POULE UNIQUE

CALVISSON FC/BAGNOLS PONT du 08.02.2025

Dit match perdu par pénalité pour en reporter le bénéfice à BAGNOLS PONT (0 à 7)

U15D3 POULE A

MANDUEL SC 2/ENT CHUSCLAN LAUDUN 3 du 02.02.2025

Dit match perdu par pénalité à SC MANDUEL

U15D4 POULE B

SUMENE ES/BOUILLARGUES du 16.02.2025

Dit match perdu par forfait à SUMENE pour en reporter le bénéfice à BOUILLARGUES.

COUPE GARD LOZERE U15

N. MAS DE MINGUE/FC CALVISSON du 26.02.2025

Dit match perdu par pénalité à FC CALVISSON pour en reporter le bénéfice à N. MAS DE MINGUE.

U16/U17 D1 POULE UNIQUE

VERGEZE EP/ST BEUCAIRE FC 2 du 01.02.2025

Dit match perdu par pénalité à EP VERGEZE pour en reporter le bénéfice à ST BEUCAIRE 2.



COUPE GARD LOZERE U17
FC CALVISSON/US TREFLE du 07.12.2024
Dit nulle et non avenue décision discipline.

FORFAIT GENERAL

FC LANGLADE (563786)

Suite au mail du FC LANGLADE du 21.02.2025 nous informant du Forfait Général de leur équipe en U15D4 POULE B,

En conséquence, la commission applique l'article 82.4 des RG du District,

«Un club déclarant forfait général en match retour, les buts pour et contre, et les points acquis lors de tous les matches joués restent acquis, les matches non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse, le score de 3 à 0

CHAMPIONNATS DISTRICT (Report)

Les Coupes Occitanie organisées par la Ligue auront lieu les 22 ET 23 MARS 2025.

La rencontre en U17D1 du 22.03.2025 en Championnat District

N. GAZELEC/AS CAISSARGUES (AS CAISSARGUES qualifié en COUPE OCCITANIE)

Et

La rencontre en U19D1 du 22.03.2025 en Championnat District

FOOT TERRE DE CAMARGUE/FC CALVISSON (FOOT TERRE DE CAMARGUE qualifié en COUPE OCCITANIE)

sont reportées au samedi 19.04.2025 à 15H00.

COUPE GARD LOZERE

Les ¼ de FINALE du tirage (U19, U17 et U15) auront lieu les 12 et 13 Avril 2025.

Le tirage au sort aura lieu le JEUDI 27 Mars 2025 à 14H00 au siège du District.

Les Clubs concernés sont cordialement invités.

COUPE GARD LOZERE U17 (1/16^{ème} de finale) : la rencontre AS CAISSARGUES/FC CALVISSON du 15.02.2025 aura lieu le mercredi 19 MARS 2025 à 19H45 sur les installations de CALVISSON (rencontre inversée – le stade de CAISSARGUES n'est pas homologué pour Eclairage E7).



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
MR Patrick AURILLON



LE PRESIDENT,
MR Bernard BARLAGUET

